

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE
Direction générale de l'Agriculture
Division des Aides à l'Agriculture
Direction des Structures agricoles

DEMANDE D'INTERVENTION : MISE EN CONFORMITE DES
INFRASTRUCTURES DE STOCKAGE

N° FIA : _____ (réservé à l'Administration)

1. DEMANDEUR(S)

Nom :
Adresse :
Localité :
Téléphone :
N° producteur :
Date de naissance :
Etat civil :
Diplôme :
Expérience professionnelle : _____ années
Revenus access. : _____ (montant net)
N° compte bancaire :

2. EXPLOITATION

Nom :
Adresse :
Localité :
Province :
N° d'unité de production (*):

3. INVESTISSEMENTS REALISES ET MONTANTS HTVA

Nature de l'investissement : montant HTVA :

A justifier par facture(s)

4. LISTE DES DOCUMENTS ANNEXES

1. diplôme	5. registre des parts de la société
2. extrait acte de naissance	6. avis de réception des travaux
3. attestation CAS	7. permis bâtir + exploiter ou permis unique
4. statuts et leurs modifications	8. factures

Le diplôme, l'extrait d'acte de naissance et les statuts ne doivent pas être produits s'ils ont déjà été introduits pour un dossier FIA antérieur.

Le permis de bâtir + exploiter ou unique ne doit être joint que s'il n'a pas été fourni lors de la demande d'agrément.

(*) il convient d'indiquer le(s) numéro(s) de(s) l'unité(s) de production à laquelle (auxquelles) se rapporte(nt) les travaux de mise en conformité.

5. ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Le soussigné sollicite l'octroi de la prime en capital pour les investissements repris ci-dessus conformément à l'arrêté ministériel du 1^{er} avril 2004 relatif à la mise en conformité des infrastructures de stockage des effluents d'élevage.

Le soussigné déclare qu'il n'a sollicité et ne sollicitera aucune aide financière de quelque nature que ce soit pour les investissements repris ci-avant.

Le soussigné reconnaît que l'octroi de la prime sollicitée est conditionnée par la tenue d'une comptabilité de gestion pendant 5 ans à dater de la décision d'octroi.

Le soussigné reconnaît qu'il a pris connaissance des conditions générales et particulières d'accès aux aides du F.I.A., applicables également dans le cadre de l'octroi de la prime sollicitée.

Le soussigné s'engage à fournir, à leur demande, aux délégués du Ministère de la Région wallonne tout renseignement ou document d'ordre professionnel ou financier et à leur laisser accès à ses installations.

Le soussigné accepte que les primes lui versées soient remboursées en cas de fausses déclarations ou de non respect des conditions générales et particulières d'accès aux aides du Fonds d'Investissement Agricole.

Le soussigné s'engage à informer la direction des Structures agricoles de la Direction générale de l'Agriculture du Ministère de la Région wallonne des opérations de cession partielle ou totale d'un quota de production et des demandes d'aides introduites auprès des autorités publiques du fait de la diminution volontaire de la production de leur exploitation.

Date :

Certifié sincère et véritable

Signature :

Formulaire à renvoyer à l'adresse suivante :

**MINISTERE DE LA REGION WALLONNE
Direction générale de l'Agriculture
Division des Aides à l'Agriculture
Direction des Structures agricoles
Chaussée de Louvain, 14
5000 NAMUR**

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 28 décembre 2007 modifiant l'arrêté ministériel du 1^{er} avril 2004 relatif à la mise en conformité des infrastructures de stockage des effluents d'élevage.

Namur, le 28 décembre 2007.

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme,

B. LUTGEN
